

COMMUNE de WASSERBOURG

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU LUNDI 04 AOUT 2014</p>
--

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 19h00.

Etaient présents : MM. Jean-François KABUCZ, Mme Evelyne STOECKLE et Jean-Camille BARB Adjoints, Mme Brigitte LUSTENBERGER, Mme Muriel KAUFMANN, M. Alain GANGLOFF, Mme Nathalie BETTER, M. Jean-Pierre BADER Conseillers.

Excusé : M. Fabrice VALERIO, M. Yann COTELETTE a donné procuration à Mme Evelyne STOECKLE.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Juin 2014**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Règlement intérieur du Conseil Municipal**
- 4. Gestion Salle des Fêtes, Salle annexe et Abri de montagne : Règlement – Tarification – Création d'une régie communale – Entretien intérieur des bâtiments**
- 5. Comité Consultatif Communal des Sapeurs-pompiers**
- 6. Vacance du logement communal au 2, rue du Ried**
- 7. Maisons Fleuries : Création d'une commission et tournée du Jury**
- 8. Ecole et Péri-scolaire**
- 9. Motion de soutien sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**
- 10. Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/06/2014

Le procès-verbal de la séance du 20/06/2014 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2541-5 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales oblige chaque conseil municipal à établir un règlement intérieur.

Chaque conseiller a été destinataire de la proposition du règlement.

Après discussion et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** LE REGLEMENT INTERIEUR du Conseil Municipal de WASSERBOURG

POINT 4 GESTION DE LA SALLE DES FETES, DE LA SALLE ANNEXE ET DE L'ABRI DE MONTAGNE : REGLEMENT – TARIFICATION – CREATION D'UNE REGIE COMMUNALE

Mme Evelyne STOECKLE, 2° Adjoint en charge de la gestion des locations des différentes salles rapporte à l'Assemblée, les différentes réflexions engagées par la commission communale concernant les gestions de la salle des fêtes, de la salle annexe et de l'abri de montagne.

REGLEMENT LOCATION SALLE DES FETES ET SALLE ANNEXE

Tous les conseillers ont été destinataires du règlement.

Après discussion et quelques modifications apportées au document, le Règlement intérieur et le Contrat de location de la salle des fêtes et de la salle annexe sont approuvés par l'ensemble des conseillers.

TARIFS DE LOCATION

Les différents tarifs de location pour la salle des fêtes, la salle annexe et l'abri de montagne sont minutieusement discutés et réajustés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs des différentes locations pour l'année 2014.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2014 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 1^{er} août 2014 ;

*Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement de la location de la salle des fêtes, de la salle annexe, de l'abri de montagne et les produits annexes (vaisselle...).

* Mme Marina SCHLUND est nommée régisseur et percevra annuellement une indemnité de responsabilité de 110,00€ brut.

* Mme Evelyne STOECKLE-BUTTERLIN est nommée mandataire suppléant.

INAUGURATION DES LOCAUX : Samedi le 18 Octobre 2014.

POINT 5 COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS

L'article 63 du décret 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires a confirmé l'institution de comités consultatifs communaux des sapeurs-pompiers volontaires auprès des communes gérant un centre d'incendie et de secours.

L'arrêté ministériel du 07 novembre 2005 précise la composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs communaux.

Les représentants des sapeurs-pompiers doivent comprendre au moins un représentant titulaire et un suppléant de chacun des grades composant le corps communal.

L'élection est organisée par la Commune et aura lieu le Vendredi 08 Août 2014 de 16h30 à 18h30.

Les listes (titulaires et suppléants) se présenteront ainsi conformément à la composition actuelle du corps de la Commune :

GRADES - 1 sapeur 1^{ère} classe
- 1 caporal
- 1 Officier

Les représentants de la Commune seront donc au nombre de trois

Sont désignés : 1) M. Gilbert RUHLMANN, Maire
2) Mme Nathalie BETTER, conseillère
3) M. Alain GANGLOFF, conseiller

POINT 6 VACANCE DU LOGEMENT COMMUNAL AU 2, RUE DU RIED

Par courrier du 30 juin 2014, M. Michel SCHULTZ informe la Commune de son intention de quitter le logement communal sis au 2, rue du Ried au 30 septembre 2014 dont il est locataire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et charge M. le Maire de faire un état des lieux du logement et un état d'éventuels travaux à entreprendre avant une relocation.

POINT 7 MAISONS FLEURIES 2014 : CREATION D'UNE COMMISSION ET TOURNEE DU JURY**MEMBRES DE LA COMMISSION MAISONS FLEURIES**

- Mme Evelyne STOECKLE, 2^{ème} Adjoint
- Mme Nathalie BETTER, conseillère
- M. Stéphan MULLER, habitant de Wasserbourg.

La tournée du jury est prévue pour le Samedi 16 Août 2014.

POINT 8 ECOLE ET PERI-SCOLAIRE

RYTHMES SCOLAIRES : Rappel des horaires scolaires pour la rentrée 2014/2015 à savoir :

SOULTZBACH-LES-BAINS

	Matin	APC	Après-midi	APC
Lundi	8h25-11h40		13h40-15h40	
Mardi	8h25-11h40		13h40-15h40	
Mercredi	8h25-11h25	11h25-11h55		
Jeudi	8h25-11h40		13h40-15h40	
Vendredi	8h25-11h40		13h40-15h40	15h40-16h10

WASSERBOURG

	Matin	APC	Après-midi	APC
Lundi	8h15-11h30		13h30-15h30	
Mardi	8h15-11h30		13h30-15h30	
Mercredi	8h15-11h15	11h15-11h45		
Jeudi	8h15-11h30		13h30-15h30	
Vendredi	8h15-11h30		13h30-15h30	15h30-16h

- APC = Activités Pédagogiques Complémentaires (anciennement l'aide personnalisée) est assurée par les enseignants.

M. le Maire informe l'assemblée que cette nouvelle disposition engendre une augmentation du temps de travail de Mme Rachel RITZ, ATSEM puisque l'agent fera 1 heure en plus le mercredi (accompagnement transport scolaire = 23 mn + nettoyage école 37 mn).

A compter du 1^{er} Septembre 2014 la durée hebdomadaire de l'ATSEM est donc portée à 29h18 minutes.

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU PERI-SCOLAIRE

M. Jean-Pierre BADER, conseiller fait le compte rendu de l'A.G du 10 juillet 2014 de l'Association la PETITE SOURCE / PERI-SCOLAIRE.

Les points importants sont :

- 1* Nouvelle gestion administrative du péri-scolaire et changement au sein de l'équipe salariale.
- 2* Accueil le mercredi après-midi à condition d'avoir au moins 15 enfants.
- 3* Accueil de nouveaux enfants après le temps scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires.

M. BADER informe également que les travaux, demandés par les enseignants, à l'école de Wasserbourg sont réalisés.

POINT 9 MOTION DE SOUTIEN SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Motion de soutien à l'action de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat prise à l'unanimité par le Conseil Municipal à voix pour.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliard d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des

dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de WASSERBOURG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de WASSERBOURG estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de WASSERBOURG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

POINT 10 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

***EVOLUTIONS DES LIMITES DES ARRONDISSEMENTS DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Par lettre du 21/07/2014 M. le Préfet informe les municipalités du Haut-Rhin que le Ministre de l'Intérieur a confié aux Préfet de la Région Alsace et de la Région Lorraine une mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures en raison du nombre important d'arrondissements.

Proposition pour notre commune rattachée à un arrondissement modifié dans sa composition : ARRONDISSEMENT DE COLMAR-RIBEAUVILLE. Ses limites seront celles des deux arrondissements réunis et son siège sera à la Préfecture de Colmar. Cette nouvelle entité sera importante, car constituée de 94 communes et de 198 988 habitants.

Cette proposition est soumise, à titre consultatif, à l'avis du Conseil Municipal.

Au vu de ces explications,

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette nouvelle composition.

LA COMMUNE de WASSERBOURG intégrera donc l'ARRONDISSEMENT DE COLMAR-RIBEAUVILLE.

***INFORMATIONS DIVERSES** rapportées par M. Jean-François KABUCZ 1^{er} Adjoint
CHEMIN DU BOENLESGRAB (WASSERBOURG/BOENLESGRAB)

M. le Maire et le 1^{er} Adjoint de WASSERBOURG avaient un rendez-vous lundi le 28/07/2014 avec M. TOUCAS Maire de ROUFFACH concernant l'état du chemin du Boenlesgrab.

La Commune de ROUFFACH entreprendra des travaux de raboutage sur une grande partie du chemin Wasserbourg menant vers le Boenlesgrab.

REFECTION D'UN PONT ET D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT

RDV avec le Département Mardi 05/08/2014 concernant la réfection du pont rue du Moulin et du mur de soutènement rue du Moulin/RD43. Les travaux sont prévus pour l'automne 2014.

HAUT-DEBIT : Décision de l'Etat de financer à hauteur de plusieurs millions d'euros le projet de développement d'un réseau de très haut débit en ALSACE. Un courrier de la Commune a été envoyé au Conseil Général et au Conseil Régional.

TOURNEE PIZZA MALICE : Démarrage de la tournée en Septembre 2014, tous les 15 jours le mercredi soir.

ENQUETE BOULANGERIE : Une cinquantaine de feuilles ont été réceptionnées en mairie.

M. KABUCZ se propose d'analyser le tout et de faire le compte rendu lors d'une prochaine séance.

TRAVAUX VOIRIE RUE DE L'EGLISE : Attente d'un troisième devis puis dépôt des demandes de subventions.

SECURITE ROUTE DU RIED : Les bas-côtés de la première partie de la Route du Ried a été sécurisée par la pose de poteaux et de rubans.

SIGNALISATION SECURITE : Réflexion pour la mise en place de panneaux type « Penser à nos enfants » et d'autres moyens de signalisation pour attirer l'attention des utilisateurs de la Route à l'encontre des piétons et des enfants.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h25.

